

Une villa et 500.000 euros pour le président sortant Nkurunziza

@rib News, 22/01/2020 Source AFP Une villa de "très haut standing", un chèque d'environ 500.000 euros, un salaire à vie : voici les principaux avantages dont le président sortant burundais Pierre Nkurunziza devrait bénéficier à son départ annoncé de la présidence en mai 2020.

Une loi adoptée mardi, dont l'AFP a pris connaissance mercredi, prévoit que dès la fin de son mandat, un président qui a été élu au suffrage universel bénéficiera notamment d'une "villa de très haut standing construite sur les fonds publics dans la localité de son choix dans les 5 ans, ainsi que d'une allocation unique de 1 milliard de Fbu" (près de 500.000 euros). Cette somme représente une fortune au Burundi où 75% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le projet de loi, adopté par 98 voix pour et 2 voix contre, fait la distinction entre les anciens chefs d'Etat élus au suffrage universel, - en l'occurrence le seul Pierre Nkurunziza -, et ceux issus de "convention ou d'accord (de paix)" tels que Sylvestre Ntibantunganya (1994-1996) et Domitien Ndayizeye (2003-2005). "Un président qui a accédé au pouvoir par un simple consensus d'un groupe de politiciens n'a pas la même considération que celui qui a été élu démocratiquement au suffrage universel direct", a justifié la ministre de la Justice, Aimée-Laurentine Kanyana. Le projet de loi exclut de son champ d'application les présidents qui seraient arrivés au pouvoir par un coup d'Etat, comme Pierre Buyoya (1987-1993, 1996-2003). Outre la villa et l'allocation d'environ 500.000 euros, l'ex-président élu au suffrage universel doit recevoir les mêmes traitements que le vice-président de la République en exercice durant les sept premières années qui suivent la fin de son mandat. Il bénéficiera ensuite et pour le reste de sa vie d'une indemnité égale aux émoluments d'un député. - Comme promis - "Les avantages qu'on va octroyer au président en fin de mandat sont exorbitants si on tient compte de la crise que traverse le pays, mais la mesure est positive puisqu'elle semble indiquer très clairement que M. Nkurunziza ne se représentera pas comme il l'a promis", a estimé l'AFP un diplomate en poste au Burundi sous couvert de l'anonymat. Le projet de loi prévoit par ailleurs que sur le plan judiciaire, "les dispositions qui protègent l'honneur, la dignité et l'intégrité physique du chef de l'Etat s'appliquent à l'ancien chef de l'Etat et la suprême demeure compétente le concernant. "C'est une loi taillée sur mesure pour Pierre Nkurunziza et qui est indécise dans un pays comme le Burundi, qui s'est appauvri au cours de son mandat", a dit l'AFP un député d'opposition qui a requis l'anonymat. "C'est une simple reconnaissance que nous manifestons et qui n'est pas la hauteur de son leadership et de son dévouement", a pour sa part justifié un cadre de la présidence. Au pouvoir depuis 2005, le président burundais, 55 ans, a surpris les observateurs en assurant en juin 2018 qu'il ne se représenterait pas à sa propre succession le 20 mai 2020, alors que la nouvelle Constitution de 2018 le lui permet. Depuis, le président multiplie les adieux lors de cérémonies officielles, comme fin décembre devant les corps de défense du pays. Mais d'aucuns dans le pays, notamment dans les rangs de l'opposition, ont mis des doutes quant à ses véritables intentions. L'annonce en avril 2015 de sa candidature à un troisième mandat controversé avait plongé son pays dans une grave crise politique marquée de violence qui ont fait 1.200 morts et déplacé plus de 400.000 personnes entre avril 2015 et mai 2015, selon les estimations de la Cour pénale internationale.